

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA VILLE DE CHAUMONT

Conseil municipal du jeudi 22 février 2024

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le seize février deux mille vingt-quatre, se sont réunis, à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, le Maire.

Monsieur Olivier CHANTIER, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 35

PRESENTS : 24

Christine GUILLEMY, Paul FOURNIE, Isabelle FENAUX- MILLOT, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Pierre ETIENNE, Thierry ALONSO, Jessica GOULIN, Sophie NOEL, Frédéric ROUSSEL, Patrick VIARD, Didier COGNON, Christophe FISCHER, André Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Sylvie CORDIER, Laurence AÏDAN, Olivier CHANTIER, Karine COLOMBO, Lise COURTOIS, Alexandre PERNET, JEAN MARIE JODER, Catherine POUGET, Alexis FRANZ

EXCUSES : 9

Véronique NICKELS, Michèle LEMAIRE, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Marie-Christine MURGIDA, Olivier DORE, Arnaud LAMOTTE, Nabil CHAOUI, Khalid BOUSABATA, Sylvain DEMAY

ABSENTS : 2

Morgane LENGREND, SANDRINE LEDOUX

PROCURATIONS : 8

Véronique NICKELS À Gérard GROSLAMBERT, Michèle LEMAIRE À Christine GUILLEMY, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON À Patrick VIARD, Marie-Christine MURGIDA À Laurence AÏDAN, Olivier DORE À Pierre ETIENNE, Arnaud LAMOTTE À Isabelle FENAUX- MILLOT, Nabil CHAOUI À Thierry ALONSO, Khalid BOUSABATA À Paul FOURNIE,

Rapporteur : Madame Christine GUILLEMY

Acte de prévision et en même temps acte politique majeur, le vote du budget annuel conditionne l'action municipale. Le conseil municipal est associé à cette préparation budgétaire par l'intermédiaire du débat d'orientation budgétaire, en application de l'alinéa 2 de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Un contexte national fragilisé

Dans un contexte national fragilisé par une inflation encore élevée qui impacte nos projets d'investissement mais également par des décisions gouvernementales (devenues nécessaires pour maintenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique) qui pèsent toutefois sur nos charges de fonctionnement, notre collectivité se doit une nouvelle fois de :

- Faire des choix stratégiques ambitieux répondant à la modernisation de nos équipements,
- Mener une politique vertueuse de l'aménagement de l'espace public,
- Offrir un service public rationalisé et au plus près des usagers.

La spécificité des villes moyennes avec charges de centralité

Les statistiques produites par l'Association des Villes de France (rassemblant des Villes de 10 000 à 100 000 habitants) montrent que les villes moyennes sont particulièrement impactées par ce contexte inflationniste, encore plus lorsqu'elles assument des charges de centralité fortes.

En effet, l'analyse nationale des comptes des communes concernées permet d'identifier des équipements qui ont vocation à être utilisés par les communes limitrophes, souvent appelés équipements de centralité. Ces équipements concernent principalement la compétence culture (musée, médiathèque, théâtre, etc.), sport (salles de sports, stade, etc.) et jeunesse (multi-accueils, écoles, centres de loisirs, etc.).

À cet égard, il est intéressant de mettre en perspective l'évolution des dépenses d'équipement (en investissement) et de comparer le coût de fonctionnement associé.

En moyenne, les communes de l'échantillon investissent 56 € par habitant pour des équipements de centralité, cela représente plus du cinquième (21 %) de leurs dépenses d'équipement totales (270 € en moyenne par an).

Cette moyenne est cependant différenciée si on analyse séparément les communes qui sont le siège de leur EPCI et les autres (60 €/habitant soit 22 % des 291 € en moyenne par an contre 52 €/habitant soit 19 % des 252 € en moyenne par an).

Si les dépenses d'équipement liées à l'aménagement des territoires restent le premier poste d'investissement, les dépenses de voirie prennent la troisième place pour les communes sièges contre la cinquième pour les autres communes de l'échantillon.

Quelques comparatifs de Chaumont avec les villes de notre strate démographique :

	Ville de Chaumont (réalisé 2022)	Ville de Chaumont (réalisé provisoire 2023)	Strate nationale 2022 (20 000 à 50 000 habitants)
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1225 € / hab	1282 € / hab	1299 € / hab
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1435 € / hab	1509 € / hab	1494 € / hab
Dépenses brutes d'équipement par habitant	377 € / hab	331 € / hab	344 € / hab
Produit des impositions directes par habitant	625 € / hab	668 € / hab	719 € / hab

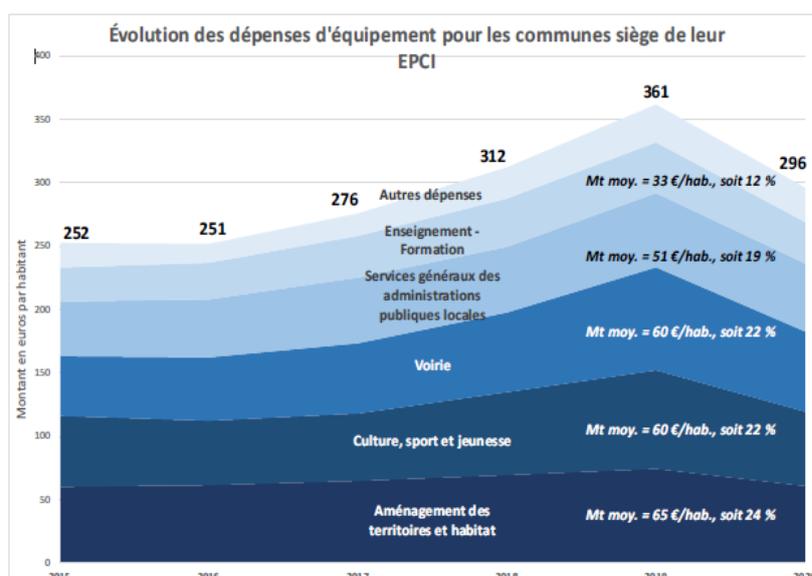
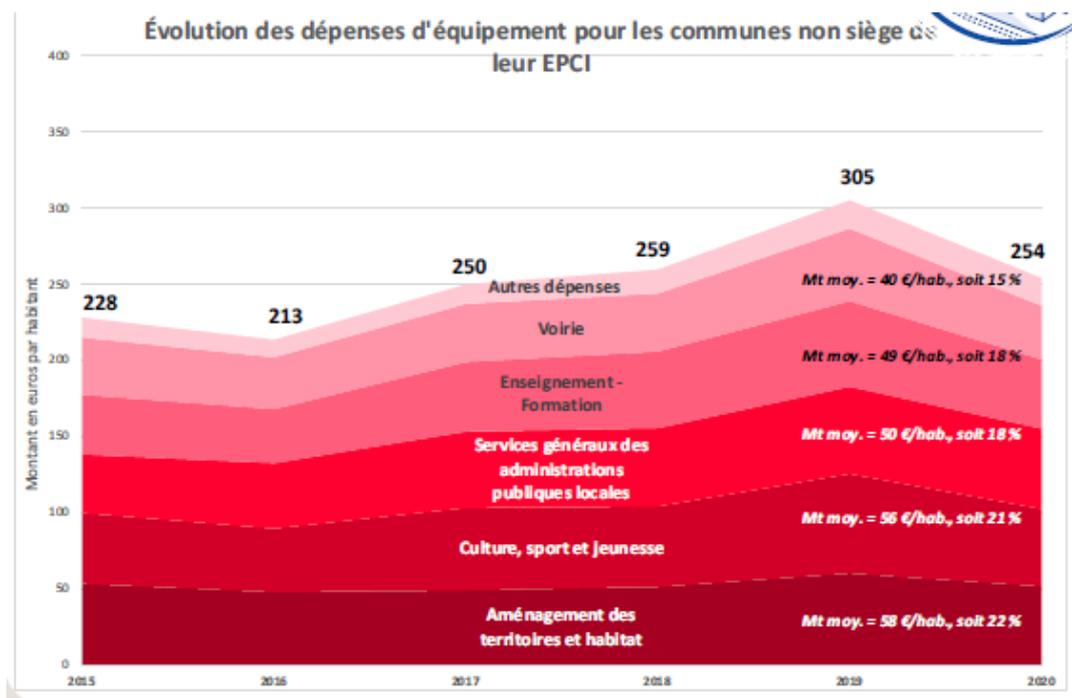
L'analyse des dépenses de fonctionnement montre que les communes dépensent en moyenne, en 2022, 18 % de leur budget pour les charges de centralité.

Entre 2015 et 2020, les communes de l'échantillon ont dépensé en moyenne près de 2 milliards d'euros par an de charges de personnel pour le fonctionnement des équipements de centralité.

La répartition des dépenses sur les deux principaux chapitres est identique pour « culture, sport et jeunesse » et pour les autres domaines.

En revanche, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont plus importantes étant donné le montant des subventions versées aux associations (la dépense du chapitre 65 représente 18 % pour « culture, sport et jeunesse »).

Ces statistiques produites en 2022 sont de façon certaine encore plus significatives, et impactées par le contexte mondial traversé depuis.



Statistiques de 2022 établies avant les fortes dernières inflations / Association des Villes de France

Chaumont, une ville de forte centralité, où il fait bon vivre

Ces charges de centralité sont d'autant plus vraies à Chaumont, compte tenu de sa situation géographique particulière comme l'a rappelé la Chambre Régionale des Comptes :

« Chaumont fait partie des sept villes moyennes de la Région Grand Est (population de 10 000 habitants et 100 000 habitants) qui comptent plus d'équipement que les autres villes de la strate, davantage d'emplois que d'actifs résidents, et dont les échanges migratoires, résidentiels et alternants, sont plus intenses qu'ailleurs ».

Chaumont doit donc assumer des charges conséquentes de centralité, de façon encore plus significative que d'autres villes de sa strate au regard de son éloignement géographique d'autres centres urbains.

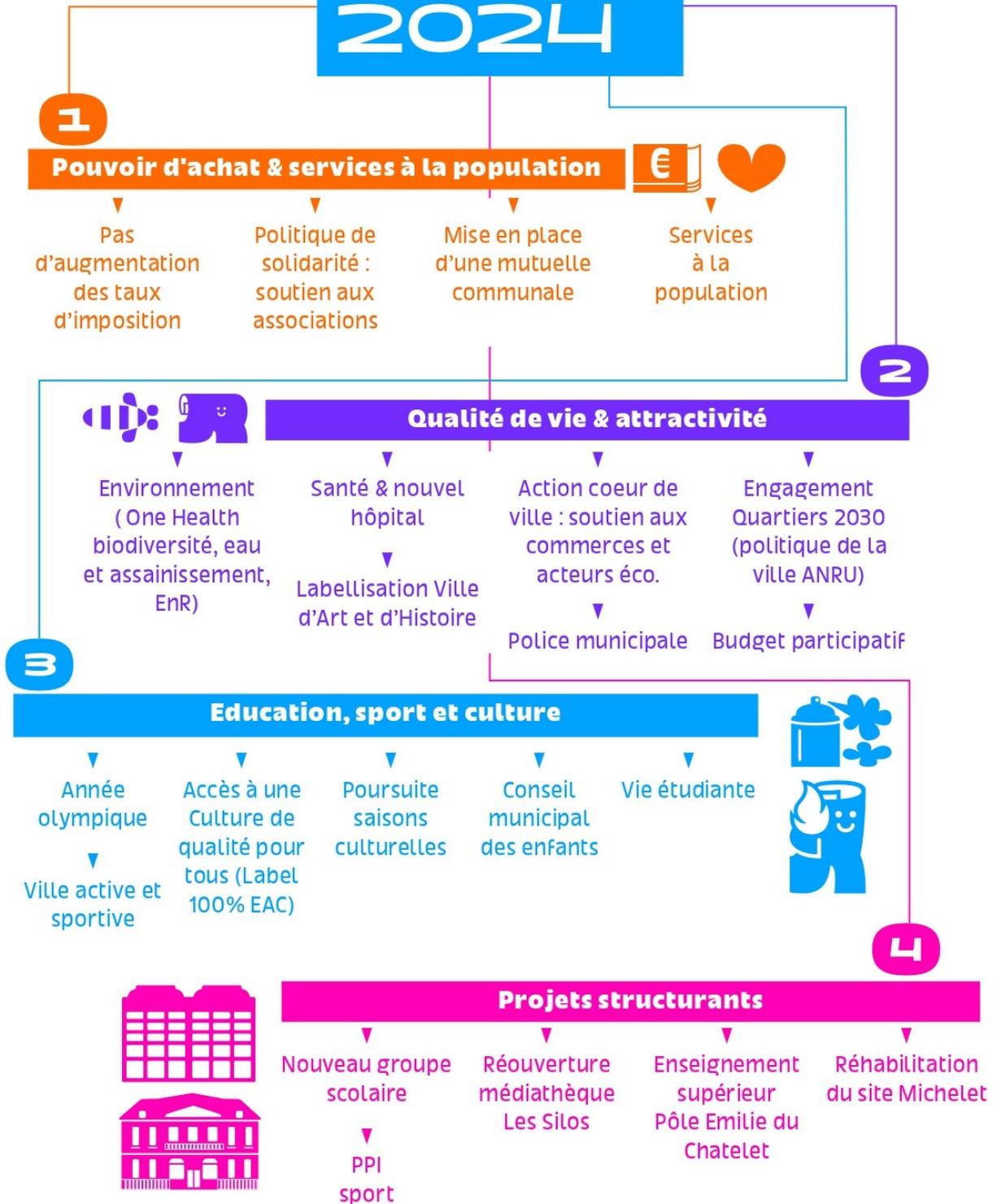
C'est dire l'importance que Chaumont puisse préserver ses capacités d'investissement pour l'attractivité, et le dynamisme de tout le territoire.

Chaumont, ville à la campagne où il fait bon vivre, doit mettre tout en œuvre pour continuer à fournir des services et des équipements structurants à sa population.

Dans ce contexte, et avec cet objectif, les propositions budgétaires qui vous seront faites, en mars prochain, reposeront sur le double principe de modérer la fiscalité tout en se donnant des marges de manœuvre pour investir pour notre avenir.

Nos quatre grandes priorités seront les suivantes :

Grandes priorités 2024



A cette délibération, est annexé le rapport d'orientations budgétaires présentant de façon détaillée nos projets et le contexte dans lequel s'inscrit, cette année, le vote du budget afin de dynamiser l'économie locale, et de développer l'attractivité ainsi que la qualité de vie sur notre territoire, en cohérence avec les politiques publiques de nos partenaires (Agglomération de Chaumont, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, Europe, ...).

Vu l'avis de la commission « Ressources, Administration, Finances » en date du 7 février 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner la tenue du débat ainsi que l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024.

Pour extrait conforme,



Christine GUILLEMY

Christine GUILLEMY
2024.03.07 16:35:00 +0100
Ref:6072892-9081250-1-D
Signature numérique
la Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.